

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

18 avril 2012

Compte rendu des Coprésidents
Réunion intermédiaire du Sous-comité du SREP
Nairobi (Kenya)
8-9 mars 2012

Coprésidents

Evelyn Bautista, Honduras
Greg Briffa, Royaume-Uni

OUVERTURE DE LA SEANCE

1. La séance est ouverte par les Coprésidents, M^{me} Evelyn Bautista, membre du Sous-comité représentant le Honduras, et M. Greg Briffa, membre du Sous-comité représentant le Royaume-Uni.
2. Les Coprésidents remercient le Gouvernement kenyan d'avoir généreusement accueilli la réunion des pays pilotes qui a précédé la réunion du Sous-comité.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. Avant l'adoption de l'ordre du jour provisoire figurant dans le document SREP/SC.IS.2/1/Rev.2, le délégué du Népal demande que le point 7 de l'ordre du jour, intitulé « État d'avancement du plan d'investissement pour le Népal », soit déplacé pour figurer à la suite du point 3, intitulé « Clarification des critères d'investissement du SREP ». Les participants à la réunion y consentent, et adoptent l'ordre du jour provisoire ainsi modifié.

CLARIFICATION DES CRITERES D'INVESTISSEMENT DU SREP

4. Le Sous-comité réaffirme que le SREP a pour principal objectif d'enclencher des changements transformationnels dans l'utilisation des énergies renouvelables et de faire en sorte que ses investissements créent une valeur ajoutée. Les changements en question sont censés être définis à l'échelon des pays dans le cadre d'un processus de consultations, et le cadre de résultats doit prendre en compte la convergence de vues issue de ces consultations.
5. Le Sous-comité confirme les critères du SREP exposés dans le *Document d'élaboration du SREP* et dans les *Modalités de programmation et directives opérationnelles du SREP*, reconnaissant que ces critères mettent l'accent sur l'utilisation productive des énergies renouvelables et faisant également observer qu'ils n'excluent pas l'idée d'investissement dans les énergies renouvelables pour des utilisations fondamentales à l'échelon des ménages, compte tenu en particulier de l'impact positif que des projets de ce type peuvent avoir sur les femmes, de manière à parvenir à des plans d'investissement équilibrés.
6. Le Sous-comité reconnaît en outre que les plans d'investissement qui ont été approuvés jusqu'ici ont assuré un bon équilibre entre les investissements proposés, et il s'attend à ce qu'un équilibre analogue soit atteint dans les plans d'investissement futurs.

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'INVESTISSEMENT POUR LE NEPAL

7. Ayant examiné le *Plan d'investissement pour le Népal* (document SREP/SC.6/8/Rev.2) et la Note sur le projet de révision du Plan d'investissement pour le Népal (document SREP/SC.IS. 2/Inf.3), le Sous-comité :
 - a) confirme qu'il approuve le plan d'investissement en tant que cadre pour l'élaboration future des projets prévus dans le plan révisé ;

- b) invite le Gouvernement népalais à tenir compte, lors de la préparation des projets proposés, des observations formulées lors de la réunion et des commentaires ultérieurs soumis par écrit par les membres du Sous-comité avant le 2 avril 2012 au plus tard ;
- c) invite le gouvernement et les BMD, en poursuivant l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'investissement, à aligner les investissements du SREP sur les initiatives et activités en matière d'énergies renouvelables bénéficiant de l'appui d'autres institutions bilatérales et multilatérales dans le pays.

PLAN D'INVESTISSEMENT POUR L'ÉTHIOPIE

8. Ayant examiné le *Plan d'investissement pour l'Éthiopie* (document SREP/SC.IS.2/4), le Sous-comité du SREP :

- a) donne son accord de principe au plan d'investissement, qui doit servir de cadre à la poursuite de l'élaboration des projets envisagés, et prend note du financement demandé d'un montant de 50 millions de dollars de ressources du SREP¹ ;
- b) demande au Gouvernement éthiopien et aux BMD de préparer, pour présentation au Sous-comité à sa réunion prévue pour la semaine du 30 avril 2012, des réponses aux questions soulevées par les membres du Sous-comité lors de la réunion et à leurs éventuels commentaires et questions ultérieurs soumis par écrit avant le 16 mars 2012 au plus tard ;
- c) approuve un financement total du SREP de 3 000 000 de dollars à titre de don pour la préparation des projets suivants, qui seront élaborés au titre du plan d'investissement :
 - i. un montant de 900 000 dollars pour le projet « Champ géothermique d'Aluto Langano (Phase II) » (BAfD) ;
 - ii. un montant de 1 700 000 dollars pour le projet « Ferme éolienne d'Assela » (BAfD) ; et,
 - iii. un montant de 400 000 dollars pour le projet « Mécanisme d'investissement et de renforcement des capacités des PME pour les énergies propres » (IFC) ;
- d) prend note du budget estimé pour les services de préparation et de supervision des projets assurés par les BMD pour les projets visés dans le plan d'investissement, et approuve à cette fin une première tranche de financement de 600 000 dollars, répartis comme suit :
 - i. un montant de 200 000 dollars pour le projet « Composante I : Centrale géothermique d'Aluto Langano » (BIRD) ;

¹ Le Plan d'investissement pour l'Éthiopie comprend également une demande de financement sur la réserve du SREP pour un montant additionnel de 19,5 millions de dollars.

- ii. un montant de 100 000 dollars pour le projet « Composante II : Stratégie de développement de la filière géothermique en Éthiopie » (IFC) ;
- iii. un montant de 200 000 dollars pour le projet « Ferme éolienne d'Assela » (BAfD) ; et,
- iv. un montant de 100 000 dollars pour le projet « Mécanisme d'investissement et de renforcement des capacités des PME pour les énergies propres » (IFC) ;

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'INVESTISSEMENT POUR LES MALDIVES

9. Le Sous-comité accueille avec intérêt la présentation faite par le Gouvernement des Maldives sur l'élaboration de son plan d'investissement, et demande au Gouvernement et aux BMD de tenir compte, dans la poursuite de l'élaboration du programme national, des observations formulées par les membres du Sous-comité.

10. Il se réjouit à la perspective de prendre connaissance du plan d'investissement des Maldives en tant qu'exemple de ce qui peut être accompli en matière de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables dans les petits États insulaires en développement.

EXAMEN DES INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LE PLAN D'INVESTISSEMENT POUR LE MALI

11. Le Sous-comité du SREP, ayant examiné le *Plan d'investissement pour le Mali* (document SREP/SC.6/7) et les *Informations supplémentaires sur le Plan d'investissement pour le Mali* (document SREP/SC.IS.2/5) :

- a) confirme son approbation du plan d'investissement en tant que cadre pour affiner les projets envisagés ;
- b) rappelant son approbation, en novembre 2011, d'un financement par le SREP de 1,48 million de dollars à titre de première tranche de dons pour la préparation des projets envisagés, approuve le financement supplémentaire du SREP indiqué ci-après à titre de don pour la préparation des projets suivants, qui seront élaborés dans le cadre du plan d'investissement :
 - i. un montant de 455 000 dollars pour le projet « PV IPP solaire » (BAfD) ;
 - ii. un montant de 1 465 000 dollars pour le projet « Développement de micro et mini centrales hydroélectriques pour l'électrification rurale du Mali (PDM-Hydro) » (BAfD) ; et
 - iii. un montant de 250 000 dollars pour le projet « Systèmes hybrides pour l'électrification des zones rurales » (Banque mondiale) ;
- c) prend note de la proposition de projet « Coordination stratégique du programme SREP-Mali » (BAfD) figurant dans les *Informations supplémentaires sur le Plan d'investissement pour le Mali* (document SREP/SC.IS.2/5), et approuve une première tranche de financement de 150 000 dollars pour les services de préparation et de supervision du projet assurés par les BMD.

PRESENTATION PAR ENERGY+

12. À la demande du représentant de la Norvège, un représentant d'Energy+ a fait une présentation devant le Sous-comité au sujet de cette initiative. Le Sous-comité se félicite du partenariat avec Energy+ et des synergies potentielles entre Energy+ et le SREP.

CLASSEMENT PAR ORDRE DE PRIORITE DES PROGRAMMES PILOTES FIGURANT SUR LA LISTE D'ATTENTE DU SREP

13. Ayant examiné le document intitulé *Classement par ordre de priorité des programmes pilotes figurant sur la liste d'attente du SREP* (SREP/SC.IS.2/6), le Sous-comité :

- a) décide d'accepter le classement par ordre de priorité des pays sur la liste d'attente du SREP qui résulte de l'application des indicateurs précédemment retenus pour guider l'allocation des ressources aux premiers pays pilotes du SREP, tout en admettant que ces indicateurs pourraient être améliorés mais en faisant également observer que les résultats observés sont restés en grande partie identiques même dans les cas où certains des indicateurs étaient omis ou d'autres pondérations appliquées ;
- b) convient que, lorsque des fonds sont disponibles, le SREP devrait financer la mise en œuvre des plans d'investissement des pays, selon l'ordre de priorité et les niveaux d'allocations indicatives présentés ci-après, conformément aux allocations indicatives qui avaient été établies pour les six premiers pays pilotes :

1. Tanzanie	25-50 millions de dollars
2. Libéria	25-50 millions de dollars
3. Yémen	25-40 millions de dollars
4. Arménie	25-40 millions de dollars
5. Région Pacifique	25-30 millions de dollars
6. Mongolie	25-30 millions de dollars
- c) rappelant sa décision d'autoriser un financement pour la préparation des plans d'investissement par les pays figurant sur la liste d'attente, convient d'examiner les plans d'investissement proposés par ces pays à sa première réunion suivant la mise à disposition de chacun de ces plans, en vue de les approuver pour permettre sur ces bases l'élaboration des projets figurant dans ces plans, en attendant que des ressources soient disponibles ;
- d) décide que l'élaboration des projets figurant dans les plans d'investissement approuvés sera autorisée, selon l'ordre de priorité indiqué à l'alinéa (b) ci-dessus, à condition que des fonds suffisants aient été promis au SREP pour couvrir le financement intégral de chaque plan d'investissement à hauteur de l'allocation indicative maximale ;
- e) convient qu'il serait utile que des fonds supplémentaires puissent être mobilisés pour financer une réserve de « soudure » qui permettrait de financer

des projets et programmes au-dessus des allocations indicatives présentées à l'alinéa (b) ci-dessus, en application des critères approuvés par le Sous-comité ;

- f) décide d'approuver et d'accueillir la Tanzanie en tant que septième pays pilote au titre du SREP, et indique qu'après l'approbation du plan d'investissement de ce pays, le Gouvernement tanzanien et les BMD pourront mettre en chantier l'élaboration des projets envisagés dans le cadre du plan, reconnaissant que le SREP a actuellement plus de 60 millions de dollars au titre de contributions annoncées qui n'ont pas encore été affectés à des programmes pilotes existants ou à d'autres activités, en plus de la réserve déjà établie ; et
- g) décide que l'Unité administrative des CIF devra élaborer, en consultation avec le Comité des BMD, une proposition pour la gestion de la réserve de projets du SREP d'une manière qui permette d'assurer l'utilisation efficace et efficiente des ressources du SREP, aux fins d'examen à la prochaine réunion du Sous-comité prévue pour la semaine du 30 avril 2012.

PROPOSITION SUR LA PORTEE QUE POURRAIT AVOIR UN PROGRAMME REGIONAL DU SREP POUR LE PACIFIQUE

14. Ayant examiné le document intitulé *Proposition sur la portée que pourrait avoir un programme régional du SREP pour le Pacifique* (SREP/SC.IS.2/7), le Sous-comité :

- a) décide que les Îles Salomon et le Vanuatu doivent être invités à participer à un programme de la région Pacifique et à préparer des plans d'investissement nationaux, et demande à l'Unité administrative des CIF d'inviter ces deux pays à reconformer leur désir de participer au SREP et à désigner un point focal ;
- b) invite la Banque asiatique de développement et la Banque mondiale à contacter les points focaux des Îles Salomon et du Vanuatu afin d'engager le processus de préparation de leurs plans d'investissement respectifs une fois qu'ils auront reconfirmé leur désir de participer au SREP ;
- c) convient qu'une proposition de petit volet régional « allégé » de partage des connaissances et de renforcement des capacités dans les autres pays de la région pourra lui être soumise aux fins d'approbation si, dans le cadre de consultations menées entre eux, les deux pays ainsi que la Banque asiatique de développement et la Banque mondiale s'accordent pour dire qu'un tel volet représenterait clairement un atout supplémentaire pour la réalisation des objectifs du SREP ;
- d) décide que le financement demandé pour un éventuel volet régional sur l'allocation indicative pour le programme pilote doit être minimal, compte tenu de son objectif limité ; et
- e) décide que l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme régional pour le Pacifique devraient s'appuyer sur les initiatives et activités sur les énergies renouvelables menées

dans la région avec l'appui d'autres institutions multilatérales et bilatérales, se faire en coordination avec elles et tenir compte des enseignements qui s'en dégagent.

PROPOSITION DE REVISION DU CADRE DE RESULTATS DU SREP

15. Ayant examiné le document intitulé *Proposition de révision du cadre de résultats du SREP*, le Sous-comité se félicite de la simplification envisagée dans le but d'avoir un nombre d'indicateurs moindre mais plus focalisé. Il demande à l'Unité administrative des CIF de prendre en compte les observations du Sous-comité en ce qui concerne les investissements, les émissions de CO₂ et l'emploi lorsqu'elle proposera une révision du cadre de résultats du SREP, et de soumettre celle-ci au Sous-comité pour approbation par courrier avant la fin mars. Après cela, si le cadre de résultats révisé du SREP est approuvé par le Sous-comité, il devra être soumis au Comité du SCF pour examen et approbation à sa réunion prévue pour la semaine du 30 avril 2012.

CLOTURE DE LA SEANCE

16. La réunion est close le 9 mars 2012.